Nations Unies S/PV.6476



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6476e séance

Lundi 7 février 2011, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Viotti	(Brésil)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2011/20)

11-22642 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ivan Barbalić, Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 2011. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Barbalić et à sa délégation, pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2010/20)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, je propose d'inviter le représentant de la République démocratique du Congo à participer au débat.

Conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également M. Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/20, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Je donne maintenant la parole à M. Meece.

M. Meece (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil aujourd'hui dans le cadre du deuxième rapport présenté par le Secrétaire général (S/2011/20) depuis l'adoption de la résolution 1925 (2010). Je note avec satisfaction les progrès réalisés dans plusieurs domaines importants du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ainsi que les préoccupations et les problèmes persistants concernant la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, comme l'indique le rapport du Secrétaire général.

(*l'orateur poursuit en français*)

Les relations entre la MONUSCO et le Gouvernement congolais ont connu une amélioration constante, comme nous l'a confirmé le Président Kabila lors de sa rencontre avec Mme la Vice-Secrétaire générale et avec moi-même au mois de décembre. La Mission a ainsi pu établir un dialogue très constructif avec des interlocuteurs civils et militaires à tous les niveaux du Gouvernement. Il en a résulté, entre autres, un renforcement de la coopération pour ce qui est de la coordination opérationnelle au plan militaire, des programmes de formation de la police, de l'approche adoptée pour les programmes de stabilisation, et du processus d'évaluation conjointe.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le processus d'évaluation conjointe actuellement en cours comporte un examen actif des conditions de sécurité basé sur l'utilisation de données émanant de sources diverses, dont des organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies. Les résultats ont confirmé la validité de la présence de la MONUSCO et de son approche concernant les questions de sécurité, et ils se révèlent utiles pour nous aider dans notre planification. Bien qu'à ce stade, cet exercice n'ait donné lieu à aucune recommandation visant à modifier la présence générale de la MONUSCO ou son approche d'ensemble, nous continuerons à procéder à des ajustements spécifiques pour faire face à des problèmes d'ordre tactique ou à des menaces.

La protection des civils reste évidemment une priorité de premier ordre de notre action en réponse notamment aux opérations menées par des groupes armés nationaux et étrangers dans la partie orientale du pays. Ces groupes continuent de se comporter en prédateurs recourant souvent au viol et à d'autres formes de violence contre les civils, comme cela a été récemment le cas par exemple dans la région de Fizi, dans le Sud-Kivu, où 50 à 80 cas de violence sexuelle

perpétrée par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont été signalés durant la deuxième moitié de janvier. La MONUSCO continue de réagir face à ces incidents et de fournir tout l'appui et la protection possibles dans cette région.

En même temps, de nombreux cas d'abus ont été signalés commis par des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la Police nationale congolaise. Nous œuvrons en étroite coopération avec les autorités congolaises pour mettre fin à ces abus, et je note avec satisfaction qu'en 2010, le nombre d'arrestations de soldats et de policiers gouvernementaux accusés d'être les auteurs de ces abus a considérablement augmenté. Par exemple, au début du mois de janvier, les soldats des FARDC ont commis un certain nombre de viols et autres sévices, également dans la région de Fizi, faisant au moins 35 victimes de violences sexuelles. Grâce à l'intervention rapide des autorités gouvernementales et de la MONUSCO, 11 soldats ont été arrêtés, y compris leur chef d'unité et trois autres officiers. C'est là une mesure positive qui permettra de mettre fin à l'impunité dont un trop grand nombre jouit depuis trop longtemps.

Il importe de noter cependant que la capacité des systèmes de justice militaire et civil souffre encore de faiblesses notables. La MONUSCO a pris des mesures visant à renforcer les capacités de poursuites des tribunaux en établissant des cellules d'appui conjointes aux poursuites judiciaires, grâce à l'aide fournie par le Gouvernement canadien et le Fonds pour la consolidation de la paix. Mais il faut déployer des efforts bien plus importants. Je me dois également de noter que les programmes dont l'objectif est d'intégrer les anciens membres des groupes armés créent de nouveaux problèmes. Si ces programmes sont une composante essentielle des efforts déployés pour traiter du problème que posent les groupes armés congolais indépendants, il arrive trop souvent que les individus réinsérés sans avoir suivi une formation adéquate soient associés aux abus signalés.

Pour remédier à ce problème et répondre à la grande nécessité de professionnaliser les services de sécurité de la République démocratique du Congo, j'appuie fermement tous les efforts visant à augmenter suffisamment le niveau de formation des FARDC. Je tiens également à rappeler qu'il importe d'accroître les capacités de la Police nationale congolaise. Bien que la MONUSCO ait lancé au mois de septembre un programme de formation à long terme pour les forces de police nouvellement intégrées grâce à une assistance financière de l'Agence japonaise de coopération internationale, il reste encore beaucoup à faire.

La cause fondamentale de la persistance de la violence dans l'est tient, bien évidemment, à la présence et aux activités des groupes armés encore actifs. De ces groupes, c'est les FDLR, qui opèrent principalement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, qui maintiennent la plus grande capacité militaire. Je peux toutefois faire état de certains signes encourageants dans les efforts menés de longue date contre cette branche de l'ancienne armée rwandaise et des forces Interahamwe.

Il est clair que les mesures prises en Europe contre les dirigeants politiques des FDLR ont eu un effet démoralisant sur les forces sur le terrain, ce qui, de concert avec les nouvelles sanctions du Conseil de sécurité contre les principaux dirigeants des FDLR et des opérations plus actives de la MONUSCO menées en collaboration avec les FARDC, a accru les pressions sur les FDLR et sur les autres forces présentes dans l'est de la République démocratique du Congo. C'est pourquoi nous avons pu constater des tensions internes et des problèmes opérationnels au sein des FDLR, et une légère augmentation du nombre d'officiers supérieurs qui demandaient à être rapatriés.

Il est certainement trop tôt pour affirmer que les FDLR sont en train de s'effondrer, mais les capacités du groupe sont en baisse et sont mises à rude épreuve. En fait, pour la première fois depuis que je m'occupe de cette région, je crois que l'on peut voir se profiler l'éventualité d'un règlement à cette menace qui pèse depuis longtemps sur la population de la région. Nous ne sommes pas sur le point de crier victoire, mais il est clair que des progrès ont été réalisés. J'estime qu'il est d'une importance vitale de maintenir la pression militaire et politique dans la plus grande mesure du possible afin de continuer sur cette voie encourageante.

D'autres groupes étrangers sont évidemment aussi sources de problèmes, notamment l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui continue de poser une grande menace, en raison de la brutalité de ses tactiques et de ses opérations. Les combattants de la LRA en République démocratique du Congo, bien que leur nombre soit limité, opèrent dans des zones très reculées, et la dimension transfrontalière régionale rend tout contrôle très difficile. Des efforts se poursuivent en vue de renforcer la coopération régionale, dont l'établissement à la fin de 2010 d'un

centre commun de renseignement et d'opérations à Dungu, dans la province Orientale. Ces derniers mois, le chef de la LRA, Joseph Kony, n'aurait pas été en République démocratique du Congo, et à mon avis, comme il est la clef de voûte de la LRA en tant qu'organisation, il devrait continuer à faire l'objet de toute notre attention dans le cadre des efforts que nous-mêmes et d'autres déployons actuellement pour protéger les civils.

Je voudrais noter également que l'évolution de la situation au Sud-Soudan au lendemain du référendum doit faire l'objet d'un suivi attentif afin d'éviter que la LRA n'y saisisse les possibilités qui se présenteraient et, en fait, pour assurer la sécurité globale de la région. Nous avons tenu des consultations avec le Gouvernement congolais sur ces questions, et avons également préparé des plans d'urgence pour faire face à toute éventualité.

Ces derniers mois, la MONUSCO a maintenu un niveau d'opérations fort élevé face à la menace que les groupes armés posent dans l'est, en recourant à toute une série de modèles, dont des opérations multilatérales et des opérations menées en même temps que des opérations connexes des FARDC. Mais toutes ces opérations sont préparées et menées en étroite coopération avec les FARDC et le Gouvernement congolais. Je me réjouis de la façon dont cette collaboration a continué de se développer, et je crois que cette approche, en dépit de quelques problèmes, a été efficace, comme en attestent la réduction des possibilités opérationnelles des groupes armés et les pressions en faveur de mesures de désarmement, de rapatriement et de réinsertion.

L'appui accordé aux FARDC est, bien entendu, accordé conformément à la politique de conditionnalité liée au respect rigoureux des droits de l'homme. Je suis absolument convaincu que cette prise de position militaire plus active est un élément nécessaire à l'instauration des conditions d'une sécurité à long terme qui sont l'objectif commun de la MONUSCO et du Gouvernement congolais.

Toutefois, je suis forcé de souligner nos préoccupations en matière de ressources. Le nombre insuffisant d'hélicoptères militaires ajoute des contraintes notables à nos opérations. La décision prise par le Gouvernement indien de continuer d'utiliser jusqu'en juillet les hélicoptères de combat qui sont sur le terrain est particulièrement bienvenue et nous offre un peu de répit, mais il n'en reste pas moins que nous devons toujours faire face à des pénuries importantes qui devraient s'aggraver si de nouvelles contributions ne sont pas versées en temps voulu. Nous pouvons pallier dans une certaine mesure ces insuffisances en recourant davantage aux hélicoptères civils, mais cela grèvera encore plus lourdement notre budget qui est déjà beaucoup trop sollicité, ce qui ne laisse pas de me préoccuper.

Je voudrais également souligner que nous avons continué à mettre en œuvre toute une série d'initiatives visant à renforcer la protection contre les menaces imminentes, comme nous l'avons indiqué au Conseil l'année dernière. Il s'agit notamment de la mise en place de réseaux d'alerte au sein des communautés, de l'augmentation du nombre d'interprètes de proximité, de l'utilisation de téléphones cellulaires à numéros d'urgence préenregistrés et de radios UHF, entre autres mesures. Je ne prétends pas régler avec ces mesures tous les problèmes. Cependant, je pense que nous avons fait des progrès importants en ce qui concerne le recensement des risques et l'intervention rapide en cas de violences et nous allons continuer à évaluer activement toutes nos opérations et les initiatives prises, afin d'être les plus efficaces possible dans ce domaine prioritaire.

Je voudrais également souligner les changements amorcés pour faire face au problème de l'exploitation et du commerce illégaux des minerais associés au financement des groupes armés de la partie orientale du pays. Outre les efforts déployés dans ce domaine par les autorités congolaises sur le plan national, y compris la mise en place des cinq comptoirs de vente, qui se poursuit avec l'appui de la MONUSCO et de plusieurs autres organismes des Nations Unies, et les initiatives prises par les États-Unis et les pays européens pour contrôler le commerce international, un sommet régional important s'est tenu à Lusaka en décembre, pour traiter de cette question. Ce sommet, auquel ont participé intégralement le Président Kabila et de nombreux autres dirigeants de la région, a été un pas important dans la bonne direction. J'espère vivement que cette dynamique constatée à tous les niveaux – national, régional et international – pourra être maintenue.

Je voudrais également indiquer que des progrès satisfaisants ont été réalisés en vue de l'organisation cette année d'élections nationales, qui seront un élément crucial de la stabilisation à long terme de la République démocratique du Congo. S'il ne fait aucun doute que la tenue des élections générales posera de

nombreux problèmes, les préparatifs vont bon train. Je pense que tout le monde comprend l'importance de la nécessité de mettre en place des conditions de transparence et d'ouverture permettant le bon déroulement des élections, ainsi que l'importance capitale de ces élections démocratiques pour la stabilité à long terme du Congo. La MONUSCO fournit activement l'appui logistique nécessaire, et a déjà acheminé plus de 2 600 tonnes de matériel électoral vers 190 centres principaux et secondaires. Les progrès des efforts visant à assurer le financement global du budget électoral congolais ont également été satisfaisants.

Je tiens cependant à exprimer mes préoccupations au sujet des ressources budgétaires de la MONUSCO, étant donné que nous ne savons toujours pas si nous disposerons des fonds dont nous avons besoin au titre de l'exercice budgétaire de 2011/12 pour apporter l'appui logistique nécessaire, que nous sommes pourtant les mieux placés pour fournir. Si nous devons faire face à des déficits budgétaires au sein de la MONUSCO, nous serons obligés d'utiliser les fonds affectés à d'autres postes budgétaires de la Mission, avec les conséquences que l'on peut imaginer sur d'autres opérations importantes. Nous discutons actuellement activement de ces questions, qui sont d'une importance vitale. Si l'on ne parvenait pas à organiser d'élections crédibles, il s'agirait évidemment d'un échec important qui risquerait de compromettre les progrès considérables réalisés en République démocratique du Congo pendant de longues années.

Enfin, je voudrais souligner qu'à mon avis, nous sommes en train d'avancer notablement dans la mise en œuvre du programme global de stabilisation et à cet égard, je voudrais attirer l'attention sur certaines initiatives importantes mises en œuvre dans la partie occidentale de la République démocratique du Congo en vue de la réalisation de cet objectif. Un projet de programme intégré de consolidation de la paix, élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, a été favorablement accueilli par les autorités gouvernementales congolaises. Dans le même ordre d'idées, nous mettons actuellement en œuvre au sein de la MONUSCO un programme pilote novateur destiné à remplacer plusieurs postes classiques de chef de bureau dans l'ouest de la République démocratique du Congo par des postes de coordonnateur régional des organismes des Nations Unies. Nous estimons en effet que cette mesure devrait nous permettre d'être mieux à même d'obtenir des résultats efficaces et d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, conformément au principe d'unité d'action des Nations Unies.

(*l'orateur poursuit en français*)

Avant de conclure, je souhaiterais exprimer ma plus sincère gratitude à l'ensemble des membres du personnel de la MONUSCO et des organismes de l'ONU en République démocratique du Congo, qui œuvrent sans relâche pour l'ancrage durable de la stabilité dans le pays afin d'assurer un avenir meilleur au peuple congolais.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Avec cet appui, et tout en étant conscient des défis qui restent à relever et des difficultés qui subsistent, je reste optimiste : moyennant le maintien de l'engagement et de l'appui nécessaires, nous sommes en bonne voie d'instaurer la sécurité et les conditions de stabilité que le peuple congolais et tous les peuples de la région méritent amplement. Je remercie les membres du Conseil de leur attention et de leur appui non démenti à notre Mission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Meece de son exposé.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Madame la Présidente, permettez-moi avant toute chose de vous exprimer toute ma satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois de février. Vous représentez en effet un pays, le Brésil, avec lequel la République démocratique du Congo entretient d'excellentes relations, empreintes de respect et d'estime réciproques. Souffrez que je puisse saisir cette occasion pour me joindre à vous et saluer votre prédécesseur, le distingué Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, en lui exprimant notre reconnaissance pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé, le mois passé, les travaux du Conseil de sécurité et pour le zèle, le savoir-faire et la compétence avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche.

Je voudrais, enfin, tout en lui réitérant mes vœux de plein succès dans ses fonctions, rendre un hommage mérité à l'Ambassadeur Roger Meece pour l'action qu'il mène à la tête de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en sa qualité de

Représentant spécial du Secrétaire général, et le remercier de son exposé exhaustif de présentation du rapport contenu dans le document S/2011/20 soumis à l'examen du Conseil.

Le Conseil a entendu le Représentant spécial lui faire part de bonnes relations entre mon gouvernement et la MONUSCO dans l'exécution de son mandat. Je puis le confirmer : l'évaluation conjointe, qui n'a pas fait ressortir à ce stade la nécessité d'une nouvelle configuration du mandat ou du déploiement de la MONUSCO, est assez éloquente. De multiples actions ont pu être accomplies. Toutefois, comme l'a si bien souligné le Représentant spécial, des défis majeurs subsistent.

Il y a 11 ans, lors du débat organisé le 10 janvier 2000 par le Conseil de sécurité sur l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité en Afrique, votre serviteur, qui n'était pas encore ambassadeur, dénonçait déjà les viols érigés en armes de guerre sur le territoire congolais et attirait déjà l'attention du Conseil de sécurité sur ce point. Par ailleurs, comme j'ai eu à le relever récemment lors de la première session du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, qui s'est tenue du 24 au 26 janvier 2011, la violence envers les femmes constitue toujours pour la République démocratique du Congo un véritable fléau, une réminiscence morbide, un héritage lugubre d'une décennie de rupture de la paix et de la sécurité internationales, dont mon pays a été la victime expiatoire.

La troisième Action internationale de la Marche mondiale des femmes, qui s'est déroulée à Bukavu du 13 au 17 octobre 2010, ou l'ouverture, il y a deux ou trois jours, toujours à Bukavu, de la Cité de la joie dédiée aux femmes congolaises rescapées de violences sexospécifiques, sont autant de manifestations importantes dans le cadre du plaidoyer visant à mettre un terme à ces pratiques barbares. Je voudrais une nouvelle fois réitérer ici l'engagement sans faille de la République démocratique du Congo d'éradiquer ce fléau des violences sexuelles.

La lutte contre les violences faites aux femmes, plus particulièrement les violences sexuelles, est du domaine de la responsabilité partagée, quoique différenciée, de la communauté internationale et des Nations Unies, dont la gestion de la crise dans la région des Grands Lacs n'aura pas toujours été des plus heureuses plus d'une décennie durant, et naturellement du Gouvernement congolais, premier responsable de la sécurité sur son territoire et de la protection des civils dans le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Je suis assez optimiste et confiant quant aux retombées de la visite qu'effectue actuellement Mme Margot Wallström, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, notamment en termes d'élaboration de stratégies de prévention et de dissuasion. Mais ces crimes, qui sont des crimes contre l'humanité, réclament réparation, quels qu'en soient les auteurs, nationaux, étrangers, voire messagers de la paix. Ils exigent qu'il soit mis fin à une certaine impunité. Il y a lieu de relever que, malgré ses insuffisances, la République démocratique du Congo reste l'un des rares pays dont des officiers supérieurs sont poursuivis et incarcérés pour des faits directement liés à la violence sexuelle.

L'assistance que nous apporte la MONUSCO, notamment pour appréhender les coupables ou pour mettre en place des systèmes d'alerte précoce en vue de prévenir d'éventuels viols, mérite d'être soulignée. À cet effet, je suis très rassuré par le fait que le processus visant à donner une réponse au rapport du projet mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo est fort avancé.

L'architecture judiciaire à mettre en place, tout en rendant justice aux millions de Congolais victimes de la situation de rupture de la paix et de la sécurité internationales, sera certainement construite de manière à connaître des cas de viols qui continuent à être commis actuellement. Le retour de la paix, d'une paix totale, est la meilleure des garanties pour que soit mis un terme à ces agissements, que nous déplorons. C'est pourquoi, dans les poches où subsistent l'insécurité, la lutte contre les groupes armés étrangers et les inciviques congolais, avec le soutien de la MONUSCO et des partenaires intéressés, mériterait de se poursuivre.

Au nord du pays, les évolutions heureuses en République centrafricaine et au Soudan devraient nous permettre d'envisager une meilleure coordination en vue d'une lutte efficace contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Il en est de même dans l'est du pays, dans les provinces des deux Kivus, en ce qui

concerne le combat contre le reliquat des groupes armés étrangers, principalement d'origine rwandaise, et ceux de mes compatriotes congolais qui se seraient mis eux-mêmes hors la loi.

Cette lutte contre les groupes armés doit être menée concomitamment avec la réforme du secteur de la sécurité. Maintenant que les lois organiques sur la réforme des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), l'organisation et le fonctionnement des forces armées, et l'organisation, le financement et le fonctionnement du Conseil supérieur de la défense, ainsi que le projet de loi organique sur la police viennent d'être adoptés par le Parlement, il convient d'accélérer le processus de réforme du secteur de la sécurité visant à répondre aux exigences d'une armée nationale, républicaine, apolitique et soumise à l'autorité civile constitutionnellement établie, et ce, à quelque niveau que ce soit du pouvoir, laquelle respecte et protège la dignité et les libertés fondamentales de la personne humaine, notamment celle de la femme, tout en prenant en considération l'importance géopolitique et géostratégique du pays. Cette réforme, tout le monde en convient, est un élément essentiel pour la stabilisation et la consolidation postconflit de la République démocratique du Congo.

Je voudrais à présent survoler rapidement la situation humanitaire. Le rapport du Secrétaire général (S/2011/20) est assez précis sur le sujet, surtout en ce qui concerne les provinces de l'est et du sud. En général, la situation demeure préoccupante, même s'il convient de saluer l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de la MONUSCO. Mais cette situation n'est pas seulement préoccupante à l'est, elle l'est également à l'ouest.

Au nord-ouest, le Gouvernement a signé un accord tripartite avec la République sœur du Congo et le HCR et adopté un chronogramme fixant au 20 avril 2011 le démarrage des opérations de rapatriement des déplacés de mon pays vivant dans le nord de ce pays frère. La saison des pluies rend les conditions de vie des déplacés assez précaires. Le HCR devrait disposer de plus de ressources pour aider les deux Congo à venir en aide aux déplacés.

Plus à l'ouest, la République démocratique du Congo reconnaît le droit souverain de tout pays à gérer son immigration comme il l'entend. Elle souhaiterait toutefois, comme elle l'exige quotidiennement de la part d'autres pays, principalement ceux de l'hémisphère Nord, que les expulsions de ressortissants congolais se fassent dans la dignité et en conformité avec les engagements souscrits en la matière depuis plus d'une décennie.

L'année 2011 est assurément une année électorale en Afrique. La République démocratique du Congo prévoit la tenue des échéances électorales pour fin novembre. Tous les membres du Conseil ont suivi le débat ayant conduit à la révision constitutionnelle. Il est important de préciser que personne en République démocratique du Congo ne remet en cause la constitutionnalité de cette révision. Quelles que soient les intentions réelles ou supposées que l'on puisse attribuer aux initiateurs de ladite révision, il convient de souligner que ceux-ci ont respecté ce qui est prescrit dans les articles 218 et 219 de la Constitution du 18 février 2006.

Il est tout aussi utile de rappeler que le débat sur la révision de la Constitution date de 2006, dès que celle-ci a été promulguée par le Président de la République. Les maximalistes souhaitent toujours que le Parlement, nouvellement élu à l'époque et qui remet cette année son mandat à la sanction du peuple, le souverain primaire, puisse réviser dans son entièreté une Constitution qui fut la résultante d'échanges, de négociations, voire de marchandage entre des entités non élues durant la transition politique. Les minimalistes, quant à eux, sont pour des rectificatifs au fur et à mesure que les institutions se consolident et se réaffirment.

En tout état de cause, le Gouvernement est fermement convaincu que la révision lui permettra d'assumer sa responsabilité historique d'ajuster les ambitions de notre jeune et balbutiante démocratie par rapport à nos ressources propres et en tirant les leçons des autres expériences africaines.

Par ailleurs, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, mon gouvernement s'est engagé à assumer la majeure partie du coût des élections générales. C'est une décision souveraine qui date de 2006 et a été présentée au Comité de pilotage qui l'a acceptée. Compte tenu de nos difficultés économiques actuelles, il s'agit là d'un important sacrifice consenti, mais qui est utile et nécessaire si l'on désire un jour organiser des élections, comme cela se fait dans tout pays démocratique digne de ce nom.

La sécurité des candidats et la sécurisation des sites électoraux et des résultats seront de la responsabilité du Gouvernement congolais. Celui-ci a

déjà formulé une demande d'appui logistique auprès de la MONUSCO. Il faut savoir gré à la MONUSCO d'avoir déjà débuté la distribution de divers matériels électoraux, mon pays fournissant carburant et lubrifiant pour cette opération. Nous attendons maintenant du Bureau de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), nouvellement établie, des directives précises en matière d'organisation du processus électoral, et plus particulièrement, l'inscription des électeurs, la tenue du fichier électoral, les opérations de vote et le dépouillement, bref, qu'il balise le chemin de ces échéances électorales.

Voilà, Madame la Présidente, les quelques éléments dont je voulais vous entretenir aujourd'hui au cours de cette séance d'information. Mais, je ne saurais conclure sans m'adresser à votre personne en votre autre qualité, celle de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Depuis leur mise en place, les relations entre le Gouvernement et les différents groupes d'experts qui se sont succédé à partir de 2001 ont rarement été conflictuelles, chacun respectant le champ d'action des autres malgré les différences. Souvent, et cela a été encore le cas l'an passé, les rapports du Groupe ont largement contribué à affermir le processus de paix. Il est en effet aisé de déceler la modeste contribution du Groupe d'experts dans les résolutions et décisions prises au Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs consacré à la gestion et à la certification des ressources naturelles qui vient de se tenir à Lusaka, en Zambie, le 15 décembre 2010. La collaboration du Groupe d'experts avec le Gouvernement, par le truchement du Ministère des mines, est loin d'être terminée.

Nous souhaitons pouvoir encore bénéficier de l'expertise du Groupe, surtout cette année où la République démocratique du Congo préside le Processus de Kimberley. De même, dans d'autres domaines, comme par exemple la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, des idées formulées par le Groupe ont retenu notre meilleure attention. C'est vous dire, Madame la Présidente, que mon pays souhaite continuer à travailler étroitement avec vous et le Groupe d'experts reconduit par la résolution 1952 (2010) avec un esprit empreint de respect mutuel. Nous en sommes demandeurs.

La Présidente (parle en anglais) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.